



Table des matières :

1. Edito
2. Parc Naturel Régional du Doubs
3. Jubilé I
4. Jubilé II
5. Montfaucon de France
6. Jours fériés officiels
7. Déchetterie
8. Benne à ferraille
9. Info PET
10. Forêt
11. Benne à verre
12. Zone 30 km/h
13. Regroupement scolaire
14. Service dentaire scolaire (SDS)
15. Vacanciers stagiaires
16. Fusion de communes
17. Assemblée communale
18. Conclusion

Edito

Les fêtes pascales approchent, le printemps pointe le bout de son nez et les oiseaux se mettent à chanter. Quoi de plus encourageant que le rythme des saisons...

Les autorités communales vous souhaitent déjà un agréable printemps et vous apportent, dans ce journal, un reflet de la vie municipale. Cette année sera chargée du point de vue des travaux communaux. En effet, le plan d'aménagement local (PAL) sera déposé publiquement, après une séance d'information ou chaque citoyenne et citoyen pourra poser toutes questions utiles et se faire une idée précise de ce plan d'aménagement prévu pour les quinze prochaines années.

Le projet de fusion entre les communes de Montfaverger et Montfaucon sera également voté avant l'été et nous serons probablement la première commune jurassienne à décider du sort de notre alliance. Cette votation en assemblée communale aura lieu le 11 juin à Montfaucon et le 12 à Montfaverger. Elle sera précédée d'assemblées d'information les 22 mai à Montfaverger et 23 mai à Montfaucon.

Les nouveaux statuts de l'entente scolaire intercommunale entre les communes de St.-Brais, Montfaverger et Montfaucon sont sous toit et seront aussi votés en assemblée communale ce printemps.

Les comptes communaux 2006 bouclent sur un déficit important dû en grande partie aux charges liées du canton. La baisse fiscale votée dans le cadre de Jura Pays Ouvert, l'inversion des quotités entre canton et communes, le déficit structurel croissant de l'Etat reporté sur chaque commune et la facturation des charges liées, calculées sur l'indice des ressources (IR) et non plus sur la base de la

capacité économique et contributive, laissent les petites communes rurales sur le carreau.

Nous espérons toutefois que la barre pourra être redressée, grâce notamment au travail du groupe de suivi cantonal qui se réunit actuellement deux fois par mois afin de trouver des solutions à ces problèmes sur le long terme.

Sur une note plus positive, nous voudrions vous présenter nos cordiales salutations et nos meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de Pâques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du journal Infos Commune. A bientôt !

Pour le conseil communal, *Claude Schaffter*.

Parc Naturel Régional du Doubs

Dans le dernier « Infos commune », nous vous avons présenté l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (PNRD).

Nous avons appris que l'aide de Fr. 500'000.— promise par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a été accordée. Cette manne financière servira principalement à l'étude de faisabilité du parc. Par la suite, des aides similaires seront accordées pour soutenir des projets locaux, par exemple, des sentiers didactiques.

Dans cette optique, un projet de ce genre pourrait prendre forme dans la région de Plain-de-Saigne avec comme fil conducteur l'eau, l'étang, le moulin, l'extraction de la tourbe, etc...

Ceci explique la présence d'une bâche de protection posée sur la petite construction vieille de plus de 150 ans, et qui était utilisée pour l'extraction de la tourbe.

Dans l'attente d'une aide financière pour sa rénovation, nous avons jugé important de protéger ce témoin du passé des intempéries.

Nous espérons avoir ainsi répondu à de nombreuses interrogations !

Bernard Farine





Jubilé (I)

Le 1^{er} avril 1977, le conseil communal engageait Monsieur Gilbert Chevillat comme fontainier et concierge de l'école. Il y a donc 30 ans ce mois que « Gibus » entrait au service de la commune.

Pour ses 30 ans de longue et fidèle collaboration au service de la commune de Montfaucon, le conseil communal et toute la population s'associent pour le féliciter et lui apporter ses vœux de santé, de bonheur et toute son amitié. Nous lui portons un toast et partageons avec lui ce jour du 1^{er} avril qui n'était pas un poisson mais bien un gage de fidélité. Gibus, merci du fond du cœur pour tout ce travail au service des gens de notre village et surtout merci au nom des enfants d'école que tu as tant servi et vu passer. A ton épouse et ta famille le conseil apporte ses chaleureux remerciements et son amitié.

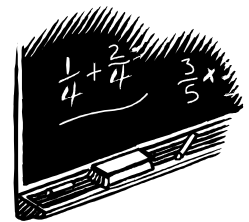
Claude Schaffter



Nous nous associons à toute la population pour le féliciter et le remercier du fond du cœur pour ce dévouement et son engagement pour l'école. Cette reconnaissance des citoyennes et des citoyens va au professionnalisme et à la probité de ce professeur.

A son épouse et à son fils, nous présentons notre gratitude et notre respect. Sincères félicitations !

Claude Schaffter



Montfaucon de France

Le comité de l'association «Montfaucon d'ici et d'ailleurs », nous informe que les dates retenues pour accueillir nos invités venant des dix Montfaucon de France sont les 10 et 11 mai 2008.

Toute la population est invitée à participer à l'assemblée constitutive de l'Association le mardi 10 avril 2007. Pour plus d'informations, prière de se référer à l'avis « tous ménages » qui a été distribué.

Nous vous invitons à réserver ces dates.

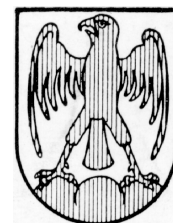
Bernard Farine

Jubilé (II)

10 ans avant cette nomination de Gilbert Chevillat, soit le 1^{er} avril 1967, Monsieur Marino Martinoli était élu par la commission d'école en tant qu'enseignant à Montfaucon. Il y a donc quarante ans que Marino enseigne dans notre village.

A cette époque, il n'était pas rare de voir plus de 30 enfants dans une classe. L'enseignant était également considéré comme le garant du respect et de la bienséance de la jeunesse du village. Les choses ont bien changé et c'est probablement bien plus difficile d'exercer son métier aujourd'hui qu'à cette époque.

Marino Martinoli, c'est aussi celui qui a mis son expérience au service de la population et qui n'a pas eu peur d'assumer des charges communales comme conseiller durant huit ans et maire durant 8 ans également. Bien des chantiers ont été conduits sous son autorité durant ces législatures et nous le remercions pour son courage.





Jours fériés officiels

Avec l'arrivée du printemps, le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de se livrer à des travaux qui causent du bruit ou qui troublent la paix dominicale les dimanches et les jours fériés officiels.

Des exceptions permettent de se livrer à certains travaux agricoles, domestiques et forestiers uniquement aux jours désignés ci-après :

- Lundi de Pâques et Lundi de Pentecôte ;
- 02 janvier / 1^{er} mai / 23 Juin pour autant qu'ils ne coïncident pas avec un dimanche.

Durant ces jours, les activités suivantes sont permises dans les limites du raisonnable :

a) Travaux agricoles

Les travaux agricoles sont autorisés à l'exception de l'épandage de lisier et de fumier. Les Autorités veilleront à ce que la population ne soit pas incommodée de manière intolérable par les activités agricoles.

b) Travaux domestiques

Le qualificatif « domestiques » désigne le ménage et la maison. Il est interdit de se livrer à des travaux bruyants et gênants ainsi :

- L'entretien des jardins et des pelouses est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'utilisation de machines à moteur (tondeuse à gazon, motoculteur, etc.).
- Les petits travaux de peinture et de maçonnerie destinés à l'entretien de son propre bâtiment et de la chose louée sont autorisés s'ils sont exécutés par le propriétaire ou le locataire et pour autant qu'aucun moteur ne soit utilisé.
- Le dégagement de fumée et d'odeur est interdit.
- De même, il est interdit de scier et de fendre du bois, de procéder à des déménagements.

c) Travaux forestiers

Seuls sont autorisés les travaux forestiers qui peuvent s'exécuter sans l'aide de machines.

D'autre part, le Conseil rappelle les dispositions du règlement de police locale qui stipulent :

Article 41 Il est interdit de troubler la tranquillité et le repos publics et de commettre des désordres, soit de jour, soit de nuit. Cette interdiction vise en particulier :

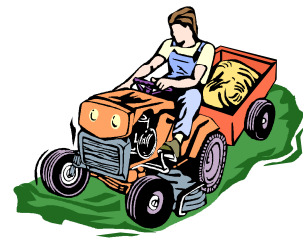
2. Entre 22.00 heures et 07.00 heures :

c) les travaux agricoles avec engins motorisés à proximité des habitations.

Article 42 ¹ L'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses et de tout autre engin à moteur est autorisée à des fins non lucratives les jours ouvrables de 08.00 h. à 12.00 h. et de 13.00 h. à 20.00 h.

²

Le samedi, l'utilisation des engins cités à l'al. 1 cessera à 19.00 h.



Déchetterie

Déplorant le fait que certains citoyens ne respectent pas le repos dominical pour le dépôt dans les containers de leurs ordures ménagères, le conseil communal a décidé de fermer au moyen d'une chaîne l'accès à la déchetterie vers chez Amez le dimanche et les jours fériés. Nous espérons que cette mesure dissuasive permettra une amélioration en égard aux riverains et voisins de la déchetterie. D'autre part, devant certaines incivilités constatées, le conseil communal a déjà pris des dispositions et sera contraint d'appliquer des mesures répressives envers les contrevenants (horaire, tri, domiciliation, etc).

Nous profitons pour rappeler que la déchetterie est ouverte de lundi au samedi, de 8h00 à 20h00 uniquement. **Elle est donc fermée le dimanche, les jours fériés et le soir.**

Didier Aubry





Benne à ferraille

Comme annoncé précédemment, une benne à ferraille est à disposition des citoyens de la commune dans l'enceinte fermée de la STEP du Prépétitjean. Le dépôt de déchets métalliques de **petit volume et de quantité raisonnable** se fera sous le contrôle de l'employé de la STEP et il est possible du 1^{er} avril au 30 octobre selon l'horaire suivant :



**du lundi au vendredi de 13h30 à 15h00
et le samedi de 8h30 à 9h30.**

La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). Cependant, l'aluminium et le fer blanc disposent d'une filière de recyclage spécifique, soit à la déchetterie vers chez Amez.

Nous espérons que cette nouvelle prestation répondra aux attentes des citoyens.

Didier Aubry

Info PET

Le PET (= polyéthylènetéréphthalate) est tiré du pétrole ou du gaz naturel. Le PET peut être recyclé à 100 % et ne perd pas ses caractéristiques positives. Il faut environ 1,9 kg de pétrole brut pour obtenir 1 kg de PET. La matière première recyclée possède les mêmes propriétés que la matière première neuve ; qui plus est, en utilisant du PET recyclé, on peut économiser 60% de l'énergie nécessaire à la production de PET neuf.

Les bouteilles doivent être déposées dans les conteneurs bleus et jaunes destinés uniquement à la collecte du PET. Elles doivent être **compressées** et munies de leur bouchon. Les bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères. Les magasins et surfaces commerciales qui vendent des produits conservés dans du PET ont l'obligation d'avoir une structure de récupération du PET. **Restituez donc votre PET à l'endroit où vous l'avez acheté !**



bleus et jaunes destinés uniquement à la collecte du PET. Elles doivent être **compressées** et munies de leur bouchon. Les bouteilles en PET ayant contenu du shampoing, des produits d'entretien, du lait, de l'huile ou du vinaigre sont à éliminer avec les ordures ménagères. Les magasins et surfaces commerciales qui vendent des produits conservés dans du PET ont l'obligation d'avoir une structure de récupération du PET. **Restituez donc votre PET à l'endroit où vous l'avez acheté !**

Forêt

Le printemps arrivant, l'envie de passer une fin de journée en forêt autour d'un feu vous a peut-être déjà effleuré l'esprit. Si tel est le cas, quelques dépouilles sont encore à disposition des intéressés sur certains secteurs de pâturages boisés de la commune. Le soussigné vous renseignera volontiers en cas de besoin.



Didier Aubry

Benne à verre

Une nouvelle benne pour la récupération du verre sera prochainement installée sur la place de la déchetterie vers chez Amez. Elle remplacera les anciennes bennes auxquelles une nouvelle affection sera donnée. Nous profitons de cette information pour vous rappeler les points suivants concernant la récupération du verre :

- Respecter les compartiments de verre par rapports aux couleurs ;
- Débarrasser vos bouteilles et pots des bouchons et autres fermetures.

De la qualité du tri obtenu dépendra le prix de l'indemnité communale reçue et, par voie de conséquence, le résultat du compte communal des ordures dont le financement doit être assuré par la perception de la taxe pour les ordures ménagères.

Didier Aubry





Zone 30 km/h

La dernière étape est bientôt arrivée. En effet, si les conditions météorologiques le permettent, la signalisation des trois zones devrait être en fonction pour fin avril.

Petit rappel :

Ce qui est **nouveau** : l'automobiliste doit adapter sa vitesse à 30 Km/h.

Ce qui n'est **pas nouveau** : l'automobiliste doit respecter les priorités de droite et adopter un comportement convivial et respectueux envers les cyclistes et les piétons.
Bernard Farine

Regroupement scolaire

Durant les deux dernières années passées de situation intermédiaire, les enseignants et les élèves se sont retrouvés deux après-midi par semaine, ainsi que les conseils communaux et les commissions d'écoles, et ceci afin de travailler à la création d'un cercle scolaire, soit St-Brais – Montfaverger - Montfaucon.

Au vu de la diminution des effectifs, le canton a rendu la décision en janvier concernant la fermeture d'une classe à St-Brais et une à Montfaucon pour la rentrée de 2007. Il existera donc à Montfaucon l'école enfantine et deux classes primaires et à St-Brais, une classe primaire.

Deux enseignants partiront en retraite pour la fin de l'année scolaire.

Les conseils communaux ont tout mis en œuvre afin d'élaborer les statuts de l'entente intercommunale scolaire entre St-Brais, Montfaverger et Montfaucon. Ces statuts seront présentés à une prochaine assemblée communale pour approbation.

De nombreuses séances entre les commissions d'écoles de St-Brais-Montfaucon-Montfaverger ont déjà eu lieu. Des réflexions approfondies sont faites pour l'organisation de ces nouvelles structures afin d'assurer les meilleures conditions d'enseignement et de transports pour nos enfants.

Priska Sprunger



Service dentaire scolaire (SDS)

Le Parlement jurassien a accepté de modifier la législation sur le service dentaire scolaire à partir du 1^{er} avril 2007. Le changement essentiel consiste en une unification des soins dentaires des enfants dans l'ensemble des communes jurassiennes et en une simplification administrative pour les communes.

Le nouveau système uniformise le barème donnant accès à un subventionnement avec :

- une aide de 100 % sur la moitié des frais pris en considération pour un revenu déterminant compris entre 0 et 33'000 francs.
- Un tarif diminué de 10 % pour chaque tranche de revenu de 3'000 francs.
- Aucune aide pour un revenu déterminant supérieur à 60'000 francs.

Ces montants sont augmentés de 1/15^{ème} de fortune nette imposable et réduit de 4'000 francs pour les 2 premiers enfants à charge et 6'000 francs pour chaque enfant à charge supplémentaire.

Les parents deviennent les débiteurs directs du dentiste et font valoir ensuite leur droit à une subvention à la commune qui porte sur la moitié des frais. Il est vivement recommandé aux parents de conclure une assurance complémentaire dentaire.

L'école fournit toujours les mesures prophylactiques et l'examen annuel de dépistage.

Pour toute précision, vous pouvez vous adresser au secrétariat communal.

Josette Bueche





Vacanciers stagiaires

Le canton d'Uri lance un appel aux régions francophones afin de trouver des familles ou des agriculteurs, intéressés à l'accueil, pour quatre semaines, (du 25 juin au 21 juillet 2007), d'étudiants gymnasiens suisses alémaniques, désireux d'effectuer un stage linguistique. Les jeunes pourraient, en contrepartie, donner des coups de mains au ménage, à la ferme ou à la garde d'enfants.

Merci de vous annoncer au secrétariat communal.

Josette Bueche



Fusion de communes

L'étude d'une fusion entre les communes de Montfaucon et de Montfaverger arrive à son terme.

Une convention est élaborée, ainsi qu'un message explicatif. Ce travail, bien que conséquent, s'est fait dans une bonne ambiance, empreinte de collaboration et de respect.

Avant les décisions des assemblées communales respectives, le comité vous donnera les dernières explications, lors des séances d'information qui auront lieu le 22 mai 2007 à Montfaverger et le 23 mai 2007 à Montfaucon. Il abordera le contenu de la convention, ainsi que ses incidences positives et négatives pour chacun des villages.

Vous aurez ainsi également la possibilité de poser toutes les questions utiles vous permettant de forger votre opinion.

A cette occasion, le texte complet ainsi que les annexes à la convention vous seront remis. Par la suite, il sera toujours loisible de les obtenir au secrétariat communal.

Josette Bueche

Assemblée communale

L'assemblée communale des comptes 2006 aura lieu le lundi 30 avril 2007 à 20.00 h. à la salle de paroisse n° 3.



L'ordre du jour traitera entre autres :

- des comptes 2006,
- de l'approbation des statuts de l'entente intercommunale scolaire de Montfaucon-Montfaverger-St-Brais,
- de l'abrogation du règlement communal du Service dentaire scolaire (SDS).

Nous voudrions que la population réponde massivement à cette convocation et qu'elle fasse part de ses critiques et de ses propositions lors des débats.

Claude Schaffter

Conclusion

Le Conseil communal vous remercie de votre bienveillance et vous donne rendez-vous pour le prochain numéro d'« Infos communes » cet été. Dans l'intervalle, il vous souhaite d'excellentes fêtes de Pâques.

